

Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

PORTRAIT DE TERRITOIRE

31 mars 2024

MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE
ACCOMPAGNEMENT DE LA CALL DANS L'ELABORATION DE SON
CONTRAT DE VILLE « QUARTIER 2030 »




CONSULTING FOR GOOD

06.65.56.69.57

Samuel THYRION – consultant associé

✉ samuel.thyrion@copas.coop

COPAS – SCOP SARL à capital variable – SIRET 329 070 809 00093

229 rue Solférino – 59000 Lille

☎ 07 83 32 27 13 – contact@copas.coop

Sommaire

1 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « UN DIAGNOSTIC SANS EQUIVOQUE : POUR UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE ET CIBLEE EN DIRECTION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRORITAIRES »	4
1.1 - UN DIAGNOSTIC POUR DEGAGER DES STRATEGIES ET DES OBJECTIFS EN COMMUN	4
1.2 - DES POPULATIONS FRAGILES SUR-REPRESENTEES DANS LES 21 QPV DU TERRITOIRE DE LA CALL	5
1.3 - L'EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DEPUIS LE PRECEDENT CONTRAT DE VILLE : DES INEGALITES QUI S'ACCENTUENT !	7
➤ Démographie.....	7
➤ revenu.....	8
➤ Taux de pauvreté.....	9
➤ Monoparentalité.....	9
➤ Jeunesse	10
➤ En conclusion	10
2 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « REUSSITE EDUCATIVE, SANTE, EMPLOI, TRANSITION ECOLOGIQUE... LES QPV A L'EPREUVE DE QUELQUES ENJEUX THEMATIQUES »	11
2.1 - ÉDUCATION, FORMATION, REUSSITE EDUCATIVE	11
➤ Une population des quartiers faiblement diplômée.....	11
➤ Les retards scolaires, des part plus importantes en QPV mais un constat difficile à partager par manque de données.....	11
➤ Des jeunes non scolarisés et sans emploi important dans les QPV	12
➤ La mixité et la valeur ajoutée des collèges en REP/REP+	12
2.2 - LOGEMENT/HABITAT	13
➤ Une prédominance de logements sociaux au sein des QPV.....	13
➤ des quartiers habités par des familles nombreuses mais également par de nombreux ménages de personnes seules.	14
Une offre de logement de grande taille avec une diversification de petits logements proposés les bailleurs sociaux	15
➤ Des logements pour une large majorité mal isolée.....	15
➤ Des logements qui peuvent être qualifiés de Logements « médiocres » ou « mauvais » et qui se concentrent sur le parc des logements sociaux.....	16
➤ Ce qui peut s'expliquer par l'année de construction des logements sociaux sur les qpv.....	16
➤ quelques quartiers touchés par une vacance importante.....	16
➤ Des difficultés sociales et économiques qui engendrent une possible difficulté de prise d'autonomie qui peuvent expliquer un taux supérieur de personnes logées gratuitement sur certains quartiers	17
➤ Financement des logements sociaux : des logements « très sociaux » plus présents dans certains quartiers.....	17
2.3 - SANTE	18
➤ Un déficit de données en santé à l'échelle des QPV mais une prévalence des vulnérabilités sociales et sanitaires dans l'agglomération.....	18
➤ Une espérance de vie parmi les plus faibles.....	18
➤ Les ALD, L'IMPACT de l'âge et maladies dominantes.....	19
➤ Les disparités de couverture santé et aides sociales dans la CALL et ses quartiers prioritaires.....	19
➤ Le recours aux soins et l'impact des contraintes socio-économiques.....	19
➤ Les équipements de santé et densité médicale	20
2.4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	21
➤ La création d'emploi : un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL.....	21
➤ la dynamique de création d'établissements dans les qpv de la call	22
➤ Taux d'emploi des 15-64 ans.....	22
➤ Caractéristiques des demandeurs d'emploi.....	22
2.5 - ENVIRONNEMENT & TRANSITION ECOLOGIQUE	24
➤ Des quartiers particulièrement concernés par les transitions écologiques	24
➤ Pour une transition juste	24
➤ De nombreuses actions et initiatives portées par la call à l'échelle de l'agglomération	24
L'AGRICULTURE PERIURBAINE ET LE SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE (SATD)	25
➤ des actions menées dans le cadre de la politique de la ville.....	26

<i>Trois qpv retenus au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU).....</i>	<i>26</i>
<i>Des actions menées dans le cadre du précédent contrat de ville</i>	<i>26</i>
<i>Deux initiatives menées par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Hauts-de-France.....</i>	<i>26</i>
<i>➤ Etendre les initiatives aux qpv et mener de nouvelles actions</i>	<i>27</i>

1 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « UN DIAGNOSTIC SANS EQUIVOQUE : POUR UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE ET CIBLEE EN DIRECTION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRORITAIRES »

1.1 - Un diagnostic pour dégager des stratégies et des objectifs en commun

Les travaux de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois ainsi que les différentes études et évaluations menées sur la période du précédent contrat de ville permettent aujourd'hui, bien plus qu'en 2014, de disposer d'un état de situation précis des quartiers, en matière de pauvreté, d'emploi, d'éducation, de santé environnementale...

La CALL a par ailleurs développé un certain nombre d'outils en direction des communes, assurant ainsi une fonction d'observatoire qui tout au long de la prochaine période de contractualisation (2024-2030) permettra d'alimenter les temps de bilan et d'évaluations et nourrir les débats, et éclairer les décisions dans les instances de pilotage.






Notre parti pris	« Observer et lire ensemble le territoire et les enjeux des QPV ». Un diagnostic pour coconstruire et engager toutes les parties prenantes pour les 6 ans à venir
Nos idées-forces	<p>La nécessité, à l'heure où les crises et les défis touchent notre territoire et en particulier nos QPV, de les comprendre sous un prisme plus large que celui des indicateurs sociaux économiques « classiques » (pauvreté, parentalité, taux de chômage, niveau de formation, santé, etc.) en intégrant des données écologiques et environnementales. En cela le diagnostic est le seul outil qui permettra d'objectiver qu'en matière sociale, économique, environnementale et écologique, les inégalités ont parfois tendance à se cumuler.</p> <p><i>Autrement dit, de lire le territoire sous le prisme de la transition socio-écologique</i></p> <p>Compiler, collecter, enrichir et mettre en commun les données et diagnostics existants plutôt que recréer un nouveau diagnostic et proposer, quand cela est possible, une lecture dynamique de la situation des QPV et de leur évolution entre 2014 et aujourd'hui.</p> <p><i>Autrement dit, de mettre en commun les diagnostics existants et agréger les données pour observer et lire ensemble le territoire de manière dynamique...</i></p> <p>Faire du diagnostic un moment clé, un point de départ de la concertation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager les enjeux et les priorités - Rechercher les complémentarités entre les différentes institutions qui agissent au titre de leurs politiques ordinaires sur le territoire de la CALL - Faire culture commune autour de la question des « transitions » - Poser les bases des orientations opérationnelles au regard des besoins identifiés par cette « nouvelle » lecture du territoire en termes de transitions - Poser d'emblée le principe que le diagnostic n'est pas un document de « justification », ni une annexe du contrat de ville, mais un outil qui a vocation à guider les pilotes pendant toute la durée du contrat. <p><i>Autrement dit, de faire du diagnostic et de sa restitution un moment fondateur, un engagement collectif dans l'ambition de piloter autrement le futur contrat de ville</i></p>



1.2 - Des populations fragiles sur-représentées dans les 21 QPV du territoire de la CALL

La photographie ci-dessous n'a pas pour but de vouloir noircir un tableau. Elle montre objectivement que les 55 414 habitants des QPV (soit l'équivalent de l'ensemble de la population des villes de Lens, Avion et Loos-en-Gohelle réunies) connaissent des difficultés qui se cumulent en comparaison avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL (elle-même le plus souvent en décrochage avec les scores départementaux, régionaux ou nationaux)

Autrement dit, ce panorama statique et non exhaustif justifie d'agir fortement pour réduire ces inégalités et de poursuivre une intervention spécifique (« hors du commun ») en direction des habitants de ces quartiers.

23% des habitants de la CALL (241 645) vivent en QPV (55 414)

	A la CALL	Dans les QPV de la CALL	Comparaison QPV/CALL
Une population touchée par une grande précarité économique avec des écarts qui se creusent :			
 <p>Médiane des revenus (disponibles en 2020)</p>	<p>17 020€ Inférieure au département, à la région et à la France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de Calais : 19 110€ ▪ Hauts de France : 20 000€ ▪ France : 21 950€ 	<p>10 619€</p>	<p>C'est de 1,4 à 1,9 fois moins (<i>sachant que la CALL c'est 1,3 fois moins que le France</i>)</p>
 <p>Taux de pauvreté (à 60% revenu déclaré en 2019)</p>	<p>36,1%</p>	<p>61,5%</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 53,9% dans le Quartier Saint-Elie - Fosse 13 ▪ Maxi : 70,5% à la Grande Résidence 	<p>C'est de 1,4 à 2 fois plus</p>
 <p>Part des allocataires RSA en 2019</p>	<p>20,4 %</p>	<p>27% dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 20% pour les 3 cités ; ▪ Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre 	<p>C'est de l'équivalent à 1,7 fois plus</p>
Des quartiers QPV « spécialisés » sur d'autres critères :			
 <p>Taux de moins de 25 ans en 2019</p>	<p>32,1%</p>	<p>37,6%</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 31,3 pour la Cité Bellevue (Harnes) ▪ Maxi : 42,1% pour La Plaine Du 7 (Courrières, Fouquières-lès-Lens, Montigny-en-Gohelle) 	<p>Jusqu'à 1,4 fois plus</p>
 <p>Taux d'allocataires monoparentaux en 2019</p>	<p>15,8%</p>	<p>19,5% (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 15,3% pour la Cité 10 (Sains-en-Gohelle) ▪ Maxi : 22,8% pour Sellier Cité 4 (Éleu-dit-Leauwette, Lens) 	<p>Jusqu'à 1,3 fois plus</p>

Une population des QPV faiblement diplômée			
 <p>Taux de jeunes sans formation, ni emploi, ni stage (NEET) en 2018</p>	<p>27,8%</p>	<p>37,4%</p> <ul style="list-style-type: none"> Mini : 31,7% dans le quartier du 3/15 de Méricourt-Sallaumines Maxi : 46,1% à République - Cité 4 à Avion 	<p>C'est de 1,1 à 1,7 fois plus que la CALL (sachant que la CALL c'est 2,1 fois plus que le France)</p>
 <p>Taux de personnes non scolarisées sans diplôme en 2020</p>	<p>28,2%</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de calais : 25% Hauts-de-France : 24,8% France : 20,7% 	<p>En moyenne (sur les 30 IRIS concernés par un QPV), ce taux atteint 33,4%</p>	<p>C'est jusqu'à 1,5 fois plus (sachant que la CALL c'est 1,3 fois plus que le France) et des écarts qui s'accroissent pour 51% des IRIS</p>
<p>« Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune »¹</p>			

Emploi & développement économique :

Des difficultés économiques cumulées dans les QPV avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL :

	A la CALL	Dans les QPV
RSA	La Part des allocataires percevant le RSA socle (en 2019) est de 20,4% à la CALL	27% dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible) <ul style="list-style-type: none"> Mini : 19,95% pour les 3 cités ; Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre
Taux d'emploi 15 – 64 ans	53,6% <ul style="list-style-type: none"> Moins que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%) 	40% <ul style="list-style-type: none"> Tous les QPV ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCL, dont 11 QPV entre 30% et 40% (Mini : 30,7% pour le quartier République – Cité ; Maxi : 47,3% pour le quartier Saint-Elie - Fosse 13)
Demandeurs d'emploi (de catégorie A, B ou C)	30% des demandeurs d'emploi de la CALL habitent dans un quartier prioritaire (base 2023, Insee) <ul style="list-style-type: none"> On recense 55 414 personnes qui habitent un QPV, soit 23% de la population de la CALL 	

- **Un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL** (sur la période d'observation 2009 – 2020)
 - **2 239 emplois perdus** dans la zone de la CALL
 - Un **fort recul de l'emploi** dans le secteur de **l'industrie** (perte de 24% de ses effectifs) et de **l'agriculture** (perte de 38% de ses effectifs)
- **Le territoire de la CALL se désindustrialise, et se tourne vers une économie de services.**
- **Une nette augmentation du nombre d'établissements dans les QPV** (sur la période d'observation 2017 – 2023) : **+56% d'établissements** dans les QPV (+29% dans la CALL) mais Une forte spécialisation des établissements des QPV dans le « **Commerce, Transport, Hébergement et Restauration** » (43%) ; **82%** des 382 établissements créés en QPV sur la base 2023 sont des **micro-entreprises**
- La CALL agit, à l'échelle de l'agglomération, pour **renforcer son tissu industriel, commercial et artisanal** et pour promouvoir son attractivité, notamment en partenariat avec le **Pôle Métropolitain de l'Artois**.

¹ Agence d'Urbanisme de l'Artois - Observatoire Politique de la Ville - État des lieux des quartiers prioritaires de la politique de la Ville – synthèse CALL ; septembre 2020

1.3 - L'évolution de la situation des quartiers prioritaires depuis le précédent contrat de ville : des inégalités qui s'accroissent !

Si la photographie ci-dessus met en lumière les écarts qui existent entre la situation des habitants des QPV et celle de la CALL et des autres échelles territoriales (département, région, France), il est essentiel pour comprendre et analyser les **dynamiques** à l'œuvre sur les territoires d'observer les **évolutions** qu'ont connus ces quartiers.

Pour compléter le diagnostic, il était important de reprendre quelques indicateurs clés pour analyser l'évolution de la situation des QPV sur la précédente période de contractualisation (2014-2020)

Les données disponibles les plus « fraîches » datent de 2020 et ne sont pas toujours exploitables à l'échelle des QPV. Elles ne couvrent donc pas les récentes crises, celle du Covid et l'envolée du coût de la vie qui auront probablement accentué les difficultés des habitants des QPV comme l'observent les acteurs de terrain ou le constatent les différentes études nationales ou internationales récentes².

Les différents indicateurs ci-après vont dans le même sens et soulignent que sur les dernières années, les écarts ont plutôt tendance à se creuser malgré l'engagement de la CALL et de ses partenaires dans le précédent contrat de ville. Autrement dit la situation des habitants des QPV a plutôt tendance à se dégrader et nous engage donc à

- Préciser encore nos objectifs dans le but de réduire ces écarts et d'inverser les dynamiques à l'œuvre sur ces quartiers
- Poursuivre notre action en direction de ces quartiers en renforçant fortement le droit commun en direction des habitants de ces quartiers et en s'assurant que les crédits spécifiques aient une fonction de « levier », de « plus »
- Piloter notre contrat de ville en se donnant les moyens et le temps d'observer régulièrement la situation des QPV et leur évolution (en particulier lors de la livraison des indicateurs actualisés)

➤ **DEMOGRAPHIE**

On observe pour l'ensemble des QPV de la CALL une baisse de population, synonyme de dédensification des quartiers. Seuls 4 QPV connaissent un accroissement de leur population (Camus, Cité 2, Quartier Saint Elie, Les Hautes de Liévin (Résidence des Provinces)).

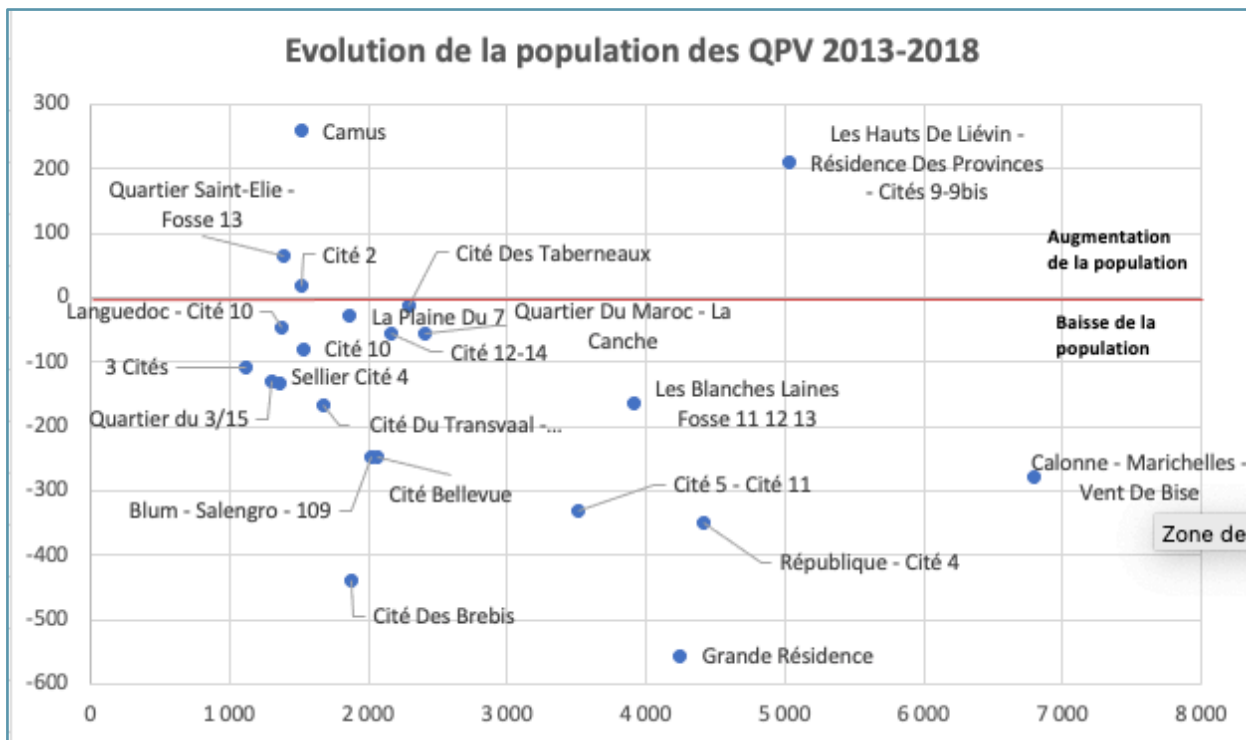
Cette tendance à la baisse ne se retrouve pas au niveau de la CALL qui voit sa population se maintenir sur la même période (241 645 en 2013 pour 241 703 habitants en 2018). Cet écart de dynamiques démographiques amène à poser des enjeux d'attractivité (démographiques, économiques, servicielle) au sein des QPV de la CALL, dans un contexte où les habitants des QPV s'appauvrissent, donnant à voir une « spécialisation fonctionnelle » de ces quartiers en matière d'accueil des populations les plus pauvres. Il semblerait donc que la dédensification ne se fasse pas au profit d'un surcroît de mixité.

Pour rappel le **poids des habitants en QPV au sein de la CALL est hors norme** vis-à-vis d'autres territoires voisins ou comparables : Alors que la part des habitants en QPV au sein de la CALL est de l'ordre du ¼ (24% en 2011), elle était de 18% à l'échelle du bassin minier, loin devant la seconde intercommunalité en la matière (la CA du Calais qui est à 14,6% de population en QPV). A titre de comparaison, ces chiffres étaient de 18% en 2018 pour la MEL, de 16% pour la Métropole Aix Marseille, de 11,4% pour la Métropole de Lyon.

La politique de la ville et le contrat de ville ont pour objectif de réduire les inégalités

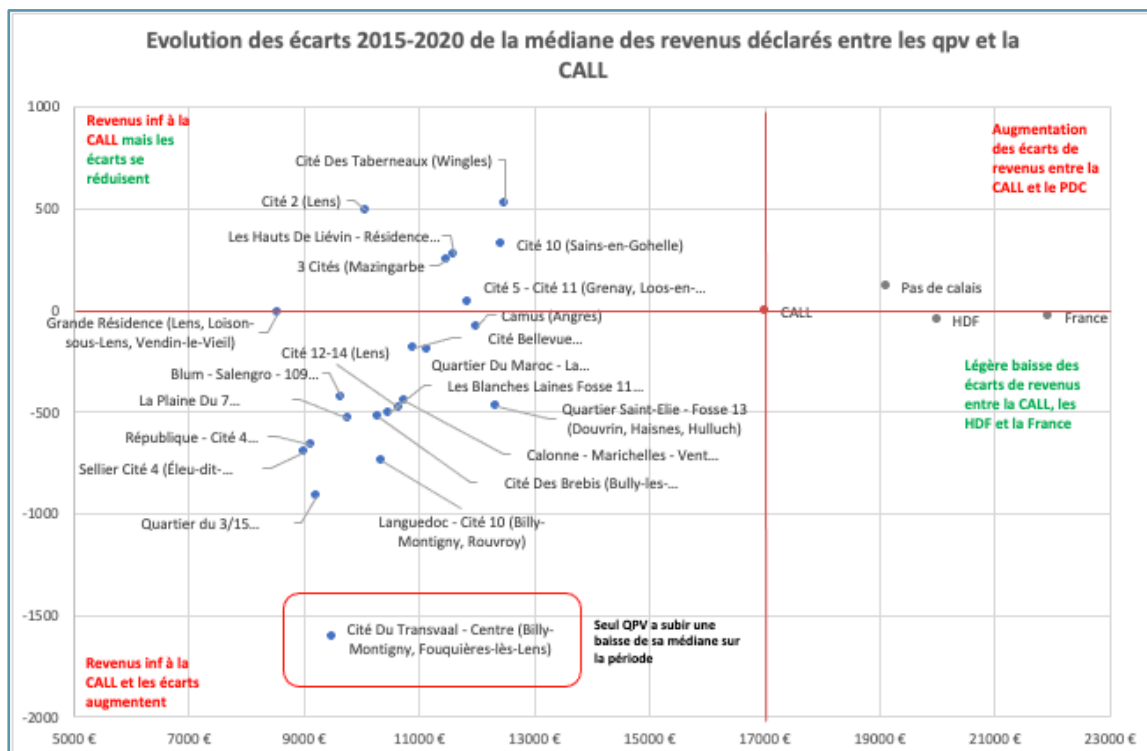
- Les inégalités se mesurent en **comparaison** avec d'autres échelles territoriales et en particulier en comparaison avec la situation moyenne de la CALL. La question centrale devient alors : « **Les écarts entre les QPV et la CALL se sont-ils réduits sur la période ?** »
- Les inégalités se mesurent également **dans le temps** afin d'observer l'évolution de la situation des QPV. La question centrale devient alors : « **la situation des QPV s'est-elle améliorée ou non sur la période ?** ».

² Selon différentes études de l'ONU (notamment du PNUD), la crise sanitaire et l'inflation ont fait tomber 165 millions de personnes dans la pauvreté



➤ **REVENU**

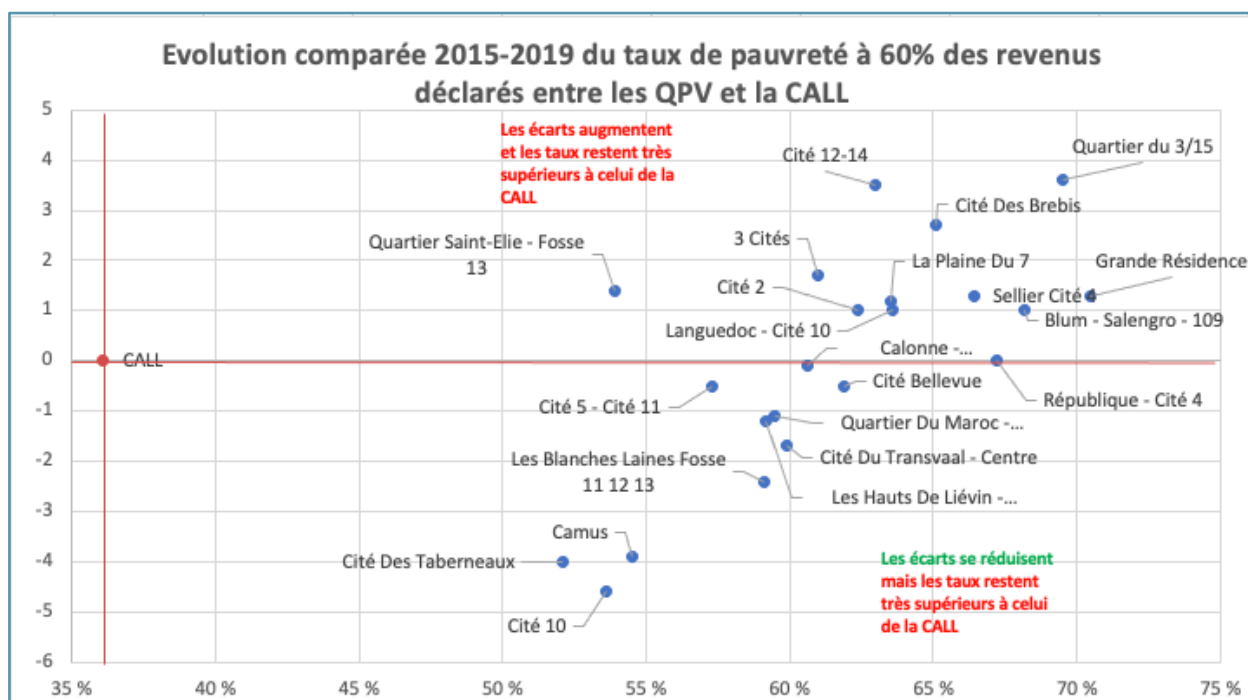
L'analyse des revenus révèle un différentiel net entre QPV et l'ensemble de l'agglomération (12000 pour l'ensemble des QPV contre 17000 pour la CALL), sachant que la CALL se situe, elle-même, dans une situation de décrochage net vis-à-vis de l'ensemble national (23000 Euros annuels en 2021). En termes de dynamique d'évolution nombreux sont les QPV voient leur écart à la moyenne intercommunale se creuser (partie basse du tableau) peu de QPV voient les écarts se réduire (il s'agit des 6 qui figurent du cadran du haut), alors qu'un QPV qui a même vu sa médiane baisser sur la période (encadré en rouge – cité Transvaal). Notons en outre des situations particulièrement dégradées avec des écarts qui peuvent aller jusqu'à 8000 Euros avec la CALL (Grande Résidence).



➤ TAUX DE PAUVRETE

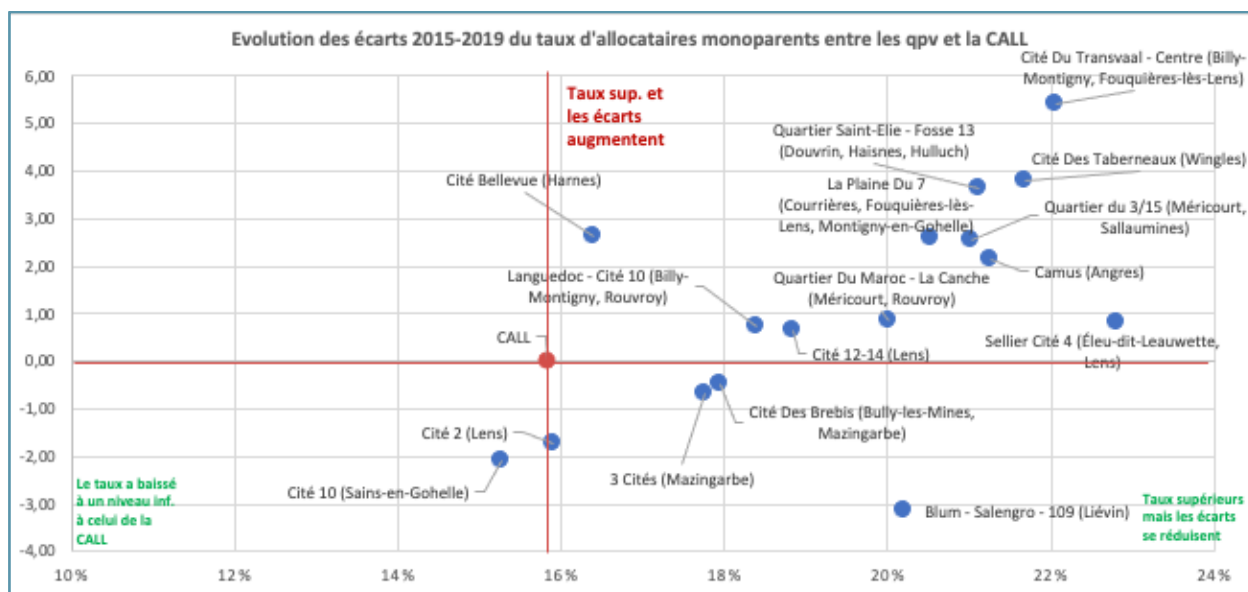
En termes de taux de pauvreté, on note des écarts dépassant les 50% avec la CALL : alors que 35% de la population de la CALL est considérée comme pauvre, ce chiffre est – pour les QPV – au minimum de 52% (Taberneaux) et, au maximum, de 70% (Gde résidence). Comme pour le revenu médian, on voit certains QPV qui voient leurs écarts se réduire sur la période (10 QPV sous la barre), mais aussi de nombreux quartiers qui voient leurs situations relatives se dégrader (au-dessus de l'axe des abscisses).

+ encadré (sans utiliser carte sur alloc RSA)



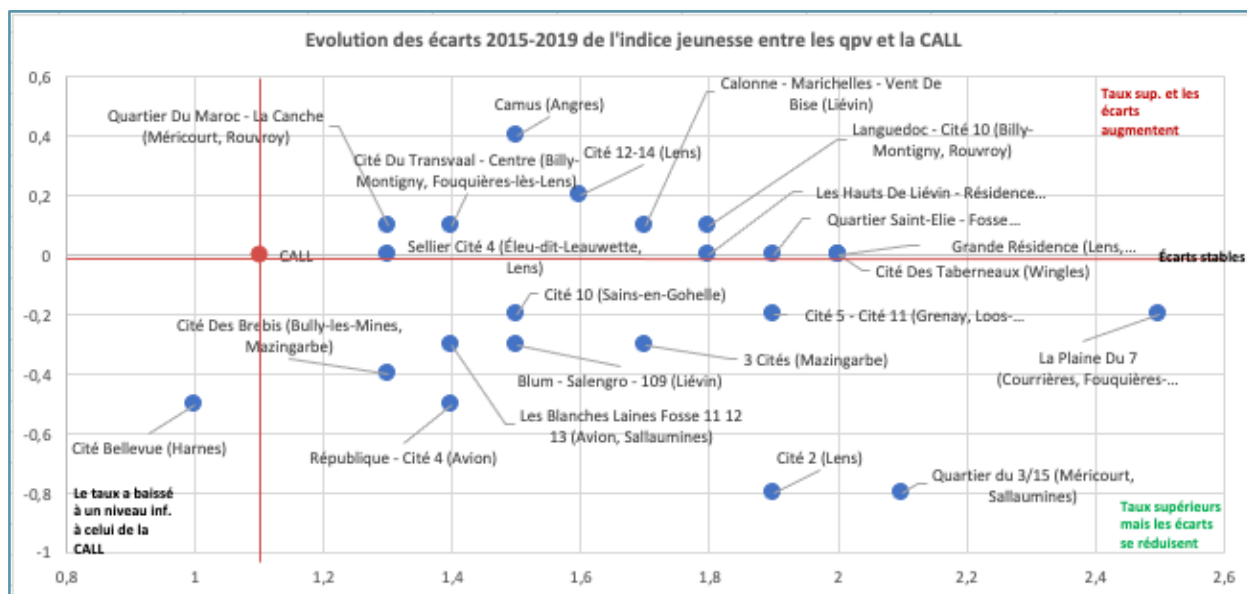
➤ MONOPARENTALITE

Au regard des données statistiques disponibles, la monoparentalité est désormais appréciée au regard de l'indicateur du taux d'allocataires monoparentaux). Au regard de ce critère unique, on observe qu'il s'agit d'une caractéristique forte des QPV à l'échelle de la CALL (1 seul QPV a un taux inférieur à la CALL), avec des écarts à la moyenne intercommunale qui s'accroissent.



➤ JEUNESSE

La part des jeunes au sein des QPV est nettement plus importante qu'au sein de la CALL qui est en train d'arriver à un point d'équilibre entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans (indice de jeunesse de 1,1), ce qui correspond à la moyenne départementale du Pas de Calais en 2020 (1,01) et à celle de la Région (1,06). Contrairement aux autres indicateurs qui viennent d'être présentés, les évolutions des écarts à la moyenne intercommunales s'avèrent plus contrastées entre les différents QPV. Si on raisonne en termes de poids de la jeunesse au sein de ces quartiers, on ne peut que conclure à la prégnance des enjeux liés aux politiques de jeunesse, d'éducation et de formation.



➤ EN CONCLUSION

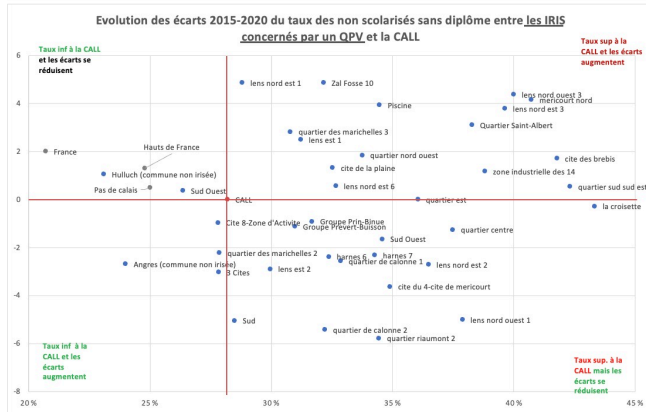
L'analyse de ces données révèle une dégradation quasi systématique des indicateurs sociaux des QPV vis-à-vis de la moyenne intercommunale. Ces évolutions donnent à voir une « spécialisation » accrue des QPV comme lieu d'accueil et de résidence de populations plus pauvres, plus jeunes, plus marquées par la monoparentalité des foyers.

Le creusement de ces écarts montre que les précédentes générations de contrat de ville n'ont pu contrecarrer les dynamiques sociales / sociétales à l'œuvre. Le renforcement des moyens et ressources mobilisés en faveur de ces quartiers prioritaires (crédits spécifiques et surtout moyens de droit commun) s'avère de fait plus que jamais d'actualité.

2 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « REUSSITE EDUCATIVE, SANTE, EMPLOI, TRANSITION ECOLOGIQUE... LES QPV A L'EPREUVE DE QUELQUES ENJEUX THEMATIQUES »

2.1 - Éducation, formation, réussite éducative

UNE POPULATION DES QUARTIERS FAIBLEMENT DIPLOMEE

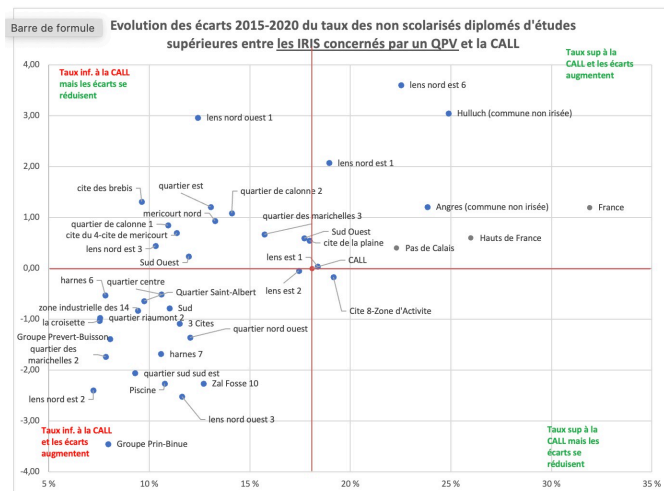


Source : INSEE Recensement de la population IRIS - 2015 et 2020.

La granularité des données concernant le niveau de diplôme de la population non scolarisée à l'échelle des quartiers QPV n'étant pas accessible, nous avons choisi d'examiner les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) qui englobent ces QPV. De cette manière, il ressort une prédominance notable des non-diplômés parmi ces IRIS/QPV par rapport au taux observé pour l'ensemble de la CALL. Ce phénomène n'est pas propre à la CALL : en effet, si l'on compare la CALL avec des échelons

géographiques plus vastes tels que le département, la région, et la métropole française dans son ensemble, nous notons la même tendance.

Sur l'ensemble des IRIS analysés, seulement cinq affichent des taux de non-diplômés inférieurs à la moyenne de la CALL. Qui plus est, il est crucial de souligner que l'écart entre les IRIS et la CALL a augmenté pour la moitié d'entre eux depuis 2015. Cela signifie que le phénomène du décrochage scolaire persiste voire s'intensifie au sein des quartiers en difficulté, ce qui peut avoir des conséquences durables en termes d'intégration professionnelle et sociale.

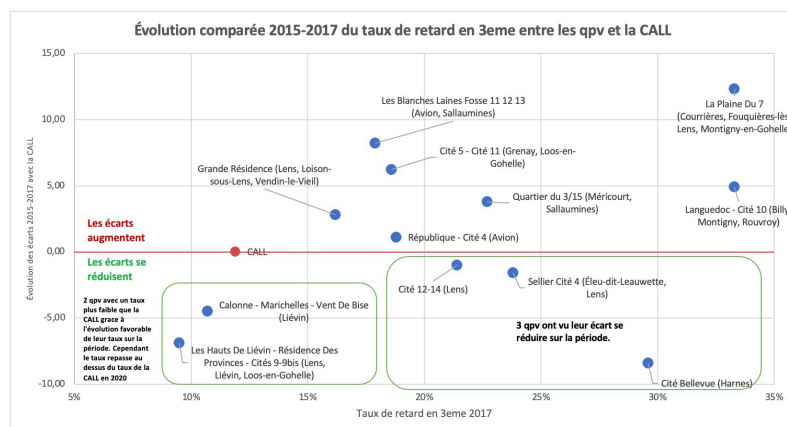


Source : INSEE Recensement de la population IRIS - 2015 et 2020.

A l'inverse, les IRIS concernés par un QPV comptent de faibles taux de personnes diplômées d'études supérieures. Et pour plus de la moitié, les écarts se sont renforcés sur la période d'observation (2015-2020).

LES RETARDS SCOLAIRES, DES PART PLUS IMPORTANTES EN QPV MAIS UN CONSTAT DIFFICILE A PARTAGER PAR MANQUE DE DONNEES

En ce qui concerne le **retard en 6^e**, seuls les effectifs sur 3 QPV sont partagés sur l'année scolaire 2020-2021. Nous constatons des taux doublés pour ces quartiers (de 9% à 11%) comparativement à la CALL (5%). L'année 2015-2016 étant plus renseigné (10 QPV), nous observons ses taux supérieurs pour 8 d'entre eux avec un écart allant jusqu'à 26 pts de pourcentage.



Source : INSEE 2015 et 2017.

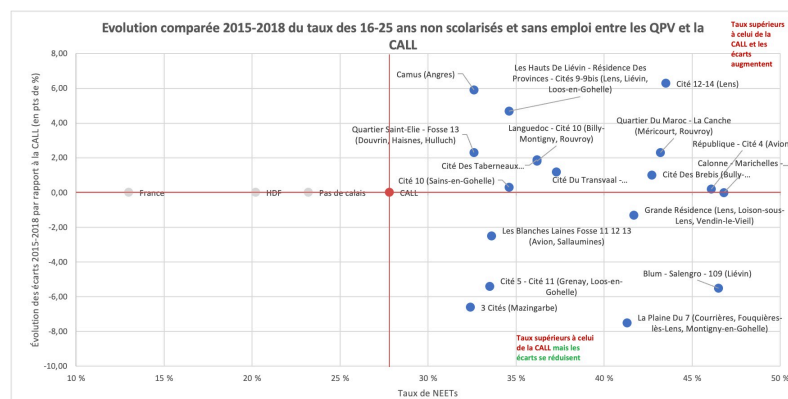
En matière de **retard scolaire en classe de 3^{ème}**, nous disposons de données pour 12 QPV couvrant la période de 2015 à 2017. Au cours de ces années, deux QPV, situés à Lens et Liévin, montrent un taux d'élèves en retard inférieur à la moyenne. Toutefois, ces résultats peuvent être sujets à des fluctuations, comme en témoigne la hausse du taux de ces deux QPV en 2020, surpassant celui de la CALL. Pour

les autres QPV, leurs taux de retard dépassent systématiquement celui de la CALL, et les écarts semblent s'accroître avec le temps.

Quant aux **retards en classe de terminale**, qu'il s'agisse des filières générales, technologiques ou professionnelles, ils sont, dans l'ensemble, supérieurs à ceux observés sur la CALL. Cependant, cette observation doit être nuancée en raison d'un manque de données disponibles : nous disposons des chiffres pour seulement 6 QPV pour l'année scolaire 2020-2021 en ce qui concerne la filière professionnelle et 2 QPV pour la filière générale/technologique.

Un élément notable réside dans le volume d'élèves en retard par QPV : ces chiffres restent, dans l'ensemble, « faibles » en termes d'effectifs par quartier et permettent d'envisager un processus d'accompagnement adapté aux élèves. Pour donner un aperçu basé sur les données à notre disposition : en moyenne, un QPV compte environ 7 élèves en retard en classe de 6^e ; ce nombre fluctue entre 5 et 13 élèves en classe de 3^e, et varie de 6 à 15 élèves en classe de terminale.

DES JEUNES NON SCOLARISÉS ET SANS EMPLOI IMPORTANT DANS LES QPV



Source : INSEE 2017/2018 et 2020-2021.

L'agglomération présente un taux de NEET supérieur, voire bien supérieur, par rapport aux niveaux de comparaison tels que le Département, la Région et la France métropolitaine. En se focalisant sur les QPV, il est évident que tous ces quartiers affichent des taux de jeunes non scolarisés et sans emploi qui dépassent celui de la CALL (27,8%). Ces taux oscillent entre 31,7% et 46,8%. Il y

a donc une nette tendance au décrochage des jeunes des QPV, tant en matière de persévérance scolaire qu'en recherche d'emploi.

LA MIXITE ET LA VALEUR AJOUTÉE³ DES COLLEGES EN REP/REP+

³ Les indicateurs de valeur ajoutée des collèges, les IVAC (disponible depuis 2022), sont une batterie d'indicateurs qui visent à évaluer l'action propre de chaque collège pour faire réussir les élèves qu'il accueille, en termes de réussite au diplôme national

ANCT – rapport 2019 « Compte tenu de la surreprésentation des catégories sociales défavorisées en quartiers prioritaires, des recouvrements importants existent entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Ainsi, sur près de 133 000 élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep +), 85 000 (soit 60 %) résident dans un quartier prioritaire. Ce taux atteint 28,4 % dans les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (Rep), contre seulement 4,1 % dans ceux n'appartenant pas aux réseaux de l'éducation prioritaire. »

Nom de l'établissement	Commune	IPS	Taux de réussite - G	VA du taux de réussite - G	Note à l'écrit - G	VA de la note - G
COLLEGE DAVID MARCELLE	BILLY MONTIGNY	81,9	81	-2	9,6	+0,7
COLLEGE EMILE ZOLA	FOUQUIERES LES LENS	84,1	94	+8	10,8	+1,4
COLLEGE VICTOR HUGO	HARNES	77,1	79	+2	7,5	-0,5
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE	LIEVIN	78,5	89	+7	8,9	+0,3
COLLEGE DANIELLE DARRAS RIAUMONT	LIEVIN	76,8	84	+5	8,4	+0,1
COLLEGE BLAISE PASCAL	MAZINGARBE	78,8	81	-1	8,6	+0,2
COLLEGE HENRI WALLON	MERICOURT	82,4	88	+3	9,3	+0,1
COLLEGE YOURI GAGARINE	MONTIGNY EN GOHELLE	76,1	93	+15	9,8	+1,5
COLLEGE PAUL LANGEVIN	ROUVROY	82,8	88	+6	9,6	+0,8
COLLEGE JEAN ROSTAND	SAINS EN GOHELLE	91,1	87	-1	9,5	-0,1
COLLEGE LEON BLUM	WINGLES	83,6	88	+7	8,6	-0,2

Les QPV sont marqués par une ségrégation scolaire importante (IPS⁴ faible), qui est à corrélérer avec le niveau important de « spécialisation » résidentiel et qui est renforcée par des phénomènes d'évitement scolaire.

Cependant, la majorité des collèges en REP de la CALL affichent des valeurs ajoutées positives concernant le taux de réussite au Brevet (taux de réussite en France 87,5%). Selon cet indicateur, il est raisonnable de penser que ces établissements ont permis à leurs élèves de réussir davantage que ce qui était initialement prévu, compte tenu du profil des

élèves accueillis. Cependant, cette valeur ajoutée se réduit très fortement dès que l'on étudie la note obtenue à l'épreuve écrite. En effet, à titre d'exemple, en 2022, les collégiens issus des milieux sociaux les plus favorisés ont atteint une moyenne d'environ 12,5 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet, quand les plus défavorisés n'ont pas dépassé 8,5.

Source : data.education.gouv – Indicateurs de valeur ajoutée des collèges - Indice de position sociale des collèges – Liste des établissements en REP - année 2022.

2.2 - Logement/habitat

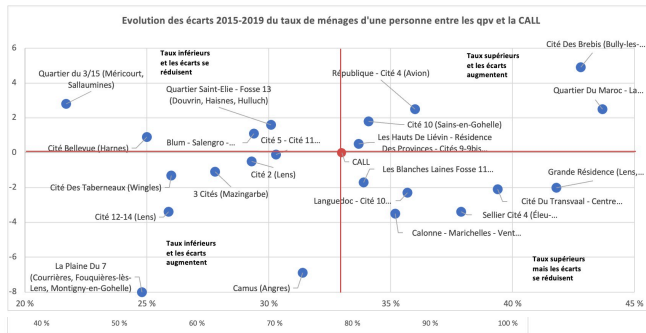
Selon le SCOT, la CALL fait partie d'un cœur urbain dense composé d'une grande part de logements sociaux et miniers. Le SCOT prescrit des priorités reprises dans le PLH : « Restructuration urbaine », « renouvellement urbain » ; « promouvoir des opérations de qualité pour changer l'image du secteur » et « favoriser l'accession à la propriété et diminuer la part des logements institutionnels afin d'introduire une plus grande mixité »

➤ UNE PREDOMINANCE DE LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DES QPV

La CALL concentre 43,3% de ses logements en résidence principale comme logements sociaux, avec particularité d'avoir une forte proportion de logements individuels (environ 70% du total, sachant que cette part au niveau national était de 56% en 2017)

du brevet (DNB) et d'accompagnement tout au long de sa scolarité au collège. Pour chaque collège, la valeur ajoutée correspond à la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves accueillis.

⁴ Indice de position sociale.



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2019 et 2017

Les QPV se distinguent par une importante proportion de logements sociaux, représentant entre 70% et 95% de l'ensemble des logements. 19 416 logements sociaux sont recensés dans les QPV soit 40% des logements sociaux de la CALL, alors que les QPV ne concentrent « que » 23% de la population de l'agglomération.

Cette configuration entraîne une accumulation, dans des zones à forte densité, d'une population aux vulnérabilités sociales et économiques.

L'implantation majoritaire de ces logements sociaux dans les QPV reflète des choix d'aménagement urbain historiques qui ont cherché à répondre aux besoins en logement de populations. Toutefois, cette concentration peut engendrer des effets de segmentation, où les résidents font face à des défis amplifiés en termes d'insertion professionnelle, d'accès aux services publics ou d'opportunités éducatives.

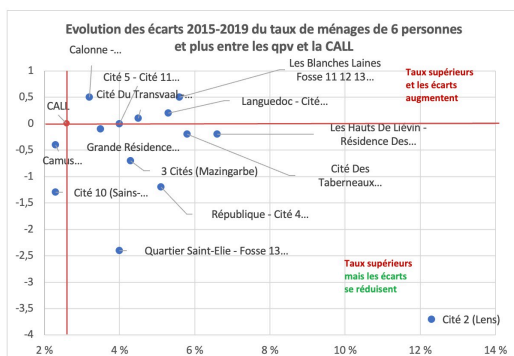
De plus, la juxtaposition de ces logements dans des espaces réduits peut limiter la mixité sociale, renforçant ainsi les inégalités et les clivages au sein de l'agglomération.

Les projets du programme national de rénovation urbaine (PNRU, 2003-2015) se sont développés sur 5 communes de l'agglomération : Angres, Billy-Montigny, Avion, Lens et Liévin. Le nouveau programme 2015-2020 s'est concentré sur 3 quartiers QPV présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- **la Cité du 12 / 14 à Lens** : Renouveler le mode d'habiter pour favoriser la mixité sociale et l'attractivité ; Créer un cœur de quartier et des polarités économiques ; Affirmer le caractère de cité jardin comme pôle d'attractivité et de cohésion sociale ; Assurer le désenclavement en facilitant l'accessibilité, notamment par l'intégration de nouveaux modes de transports.
- **le quartier République à Avion** : Première convention ANRU 2006-2015 qui a concerné une partie des logements collectifs, à l'Ouest du secteur. L'objectif est de tendre vers plus de mixité sans diminuer le nombre de logements sociaux au global
- **le quartier Vent de Bise à Liévin** : processus de relogement, d'une démolition a engagé sur les 3 résidences, Pampero, Tivano et Sirocco. Le printemps 2017 a vu également le démarrage des travaux de la Maison des Projets.

➤ **DES QUARTIERS HABITES PAR DES FAMILLES NOMBREUSES MAIS EGALEMENT PAR DE NOMBREUX MENAGES DE PERSONNES SEULES.**

Source INSEE : recensement de la population 2015 et 2019



Dans l'ensemble, les QPV présentent une concentration plus élevée de familles nombreuses (composées de 6 personnes et plus). Sur les 14 quartiers recensés, 12 affichent des taux supérieurs à la moyenne de la CALL. Notamment, le quartier Cité 2 à Lens se démarque par un taux nettement supérieur, le plaçant dans une situation que l'on pourrait qualifier d'exceptionnelle ou d'atypique. (France : 1,56% ; HDF : 2,10% ; PDC : 2,01%)

Concernant les ménages composés d'une seule personne, on distingue deux catégories : la moitié des quartiers affiche des taux

supérieurs à ceux de la CALL, tandis que l'autre moitié présente des taux inférieurs à cette même référence. (France : 37% ; HDF : 33,5% ; PDC : 31,9%)

Il existe un double défi, selon les quartiers, d'accompagnement d'individus isolés ou vulnérables en raison de leur situation familiale.

UNE OFFRE DE LOGEMENT DE GRANDE TAILLE AVEC UNE DIVERSIFICATION DE PETITS LOGEMENTS PROPOSES LES BAILLEURS SOCIAUX



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021

Sur la CALL, l'offre de logements est majoritairement composée de logements de grande taille. Pour illustration, 73,4% des résidences principales de la CALL possèdent 4 pièces ou plus (60% en France). Néanmoins, l'offre en logements sociaux sur la CALL présente une certaine diversité,

avec 50,2% de logements de grande taille. Dans certains quartiers QPV, et selon les données à notre disposition, l'offre des bailleurs sociaux répond à une demande de logements plus compacts, avec des proportions plus élevées de T2 sur certains quartiers : 20% pour la Grande Résidence, 25,2% pour la Cité Transvaal, 15,4% pour République – Cité 4 et 15,3% pour Camus.

Selon le PLH, « les petits logements sur la CALL sont sous-représentés et leur part diminue, ce qui entraîne des blocages dans les parcours résidentiels. Alors que dans l'ensemble du parc, les petits logements (T1 et T2) ne représentent que 9,6% du parc, ce taux est de 20,5% dans le parc social. Ce parc joue ainsi un rôle important dans l'offre de logements de petite taille pour le parcours résidentiel des petits ménages (jeunes couples en situation de décohabitation, ménages âgés) ».

A noter, la particularité de Cité 2 comptant une part très importante de logements de 5 pièces et plus, ce qui explique la part élevée de ménages à 6 personnes et plus.

En ce qui concerne la suroccupation des logements, nous ne disposons de données que pour 7 QPV, qui de plus sont incomplètes. Les données ne sont pas suffisamment complètes pour permettre une analyse approfondie.

➤ DES LOGEMENTS POUR UNE LARGE MAJORITE MAL ISOLEE



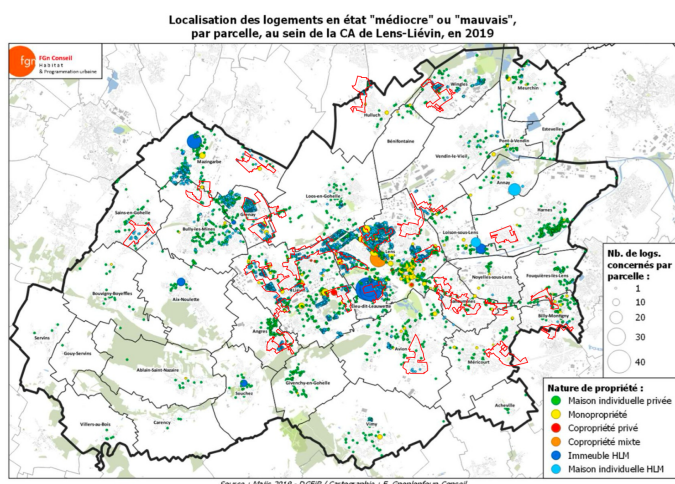
Grâce à l'analyse de cartographies obtenues par thermographie infrarouge aérienne, nous sommes en mesure d'estimer les déperditions thermiques des ensembles immobiliers. Ces données mettent en lumière les déperditions au sein des QPV comptant de nombreux logements avec pertes thermiques importantes.

Nous pouvons citer en exemple le quartier des 3 Cités à Mazingarbe où l'on constate une prédominance de logements subissant d'importantes pertes thermiques, qualifiées de «

Fortes » (indiquées en jaune) à « Excessives » (en rouge).

Source : <https://geocall.agglo-lenslievin.fr/apps/agglo-lenslievin::thermographie-infrarouge-pour-la-cartographie/explore 25 janvier 2023>

➤ **DES LOGEMENTS QUI PEUVENT ETRE QUALIFIES DE LOGEMENTS « MEDIOGRES » OU « MAUVAIS » ET QUI SE CONCENTRENT SUR LE PARC DES LOGEMENTS SOCIAUX**



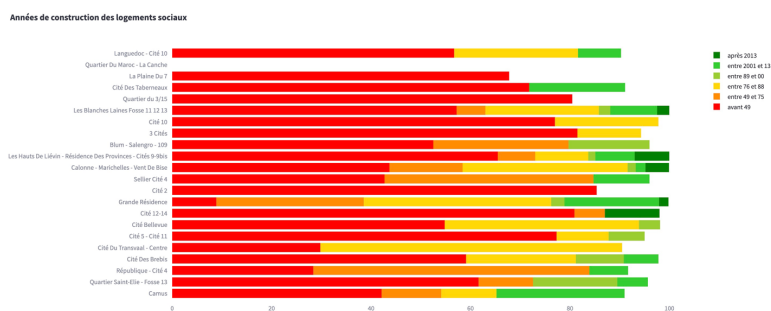
Source : Cartographie issue du diagnostic PLH avec ajout d'une surcouche QPV 2019

Il est à observer que plusieurs des quartiers QPV contiennent des logements, souvent issus du parc HLM, qui sont qualifiés d'état médiocre à mauvais. Cette situation soulève la nécessité de mener des actions de rénovation au sein des habitations sociales des QPV.

Au-delà de l'enjeu purement de l'habitat, deux dimensions importantes sont à prendre en compte :

- La dimension économique : Les logements vétustes sont souvent associés à une moindre efficacité énergétique, se traduisant par une augmentation des coûts liés à la consommation des fluides.
- La dimension environnementale et de transition : Les zones urbaines denses peuvent accentuer le phénomène des îlots de chaleur, contribuant ainsi aux défis posés par le changement climatique et l'adaptation nécessaire de nos milieux urbains.

➤ **CE QUI PEUT S'EXPLIQUER PAR L'ANNEE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX SUR LES QPV**



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021.

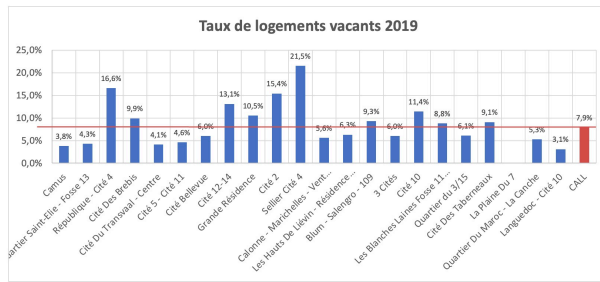
Un nombre significatif de logements sociaux datent d'avant 1949. Les QPV concentrent plus de logements sociaux construits avant 1949 que sur la CALL (15 qpv dépassent les 45,6% de la CALL). A titre de comparaison, les logements sociaux comptent une part bien plus

importante de logements anciens par rapport à l'ensemble des résidences principales (26,1% des résidences principales construites avant 1945).

La mise aux normes thermiques de ces habitations sont soumises à la stratégie de rénovation des bailleurs sur les QPV.

Il est à noter, que certains quartiers se démarquent avec une offre de logements récents (à partir de 2001), nous pouvons citer les quartiers Camus, Grande Résidence, Quartie Saint-Elie - Fosse 13, Blum-Salengro-109 et Cité des Taberneaux (+ de 20%).

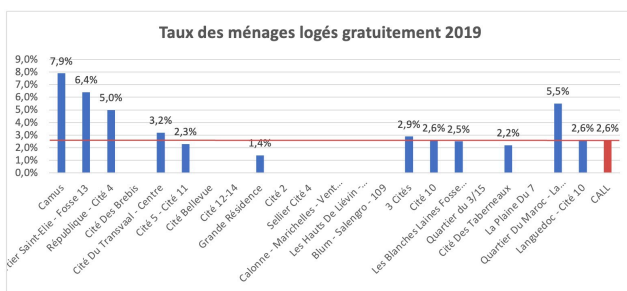
➤ **QUELQUES QUARTIERS TOUCHES PAR UNE VACANCE IMPORTANTE**



Source INSEE : recensement de la population 2019

Dans l'ensemble, les quartiers QPV connaissent des taux faibles de vacances, il est cependant à noter que 10 quartiers dépassent le taux de la CALL. Certains restent relativement proches du taux de la CALL (Cité des Taberneaux, Blanchettes Laines Fosse 11, Blum-Salengro-109, Cité des Brebis) mais 6 connaissent des taux supérieurs voir très supérieur (de Grande Résidence avec un taux de 10,5%, Cité 10, Cité 12-14 [ANRU], Cité 2, République-cité 4 [ANRU] à Sellier Cité 4 avec 21,5%).

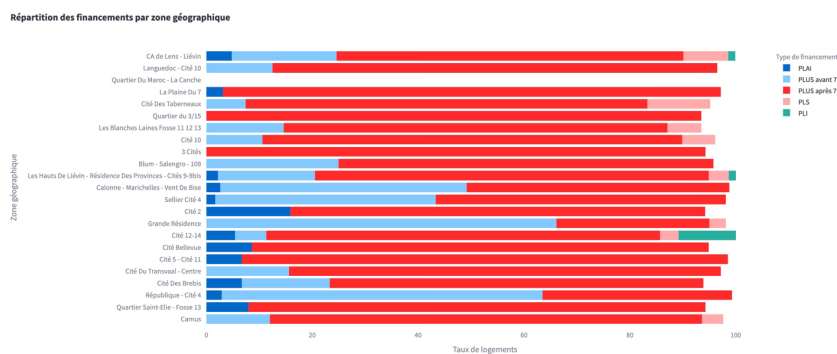
➤ **DES DIFFICULTES SOCIALES ET ECONOMIQUES QUI ENGENDRENT UNE POSSIBLE DIFFICULTE DE PRISE D'AUTONOMIE QUI PEUVENT EXPLIQUER UN TAUX SUPERIEUR DE PERSONNES LOGEES GRATUITEMENT SUR CERTAINS QUARTIERS**



Source INSEE : recensement de la population 2019

4 quartiers connaissent des taux très supérieurs à celui de la CALL (2,6%). Nous pouvons citer République-cité 4 à 5% ; Quartier du Maroc ; Quartier Saint-Élie-Fosse 13 ; pour terminer par Camus à 7,9%.

➤ **FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX : DES LOGEMENTS « TRES SOCIAUX » PLUS PRESENTS DANS CERTAINS QUARTIERS**



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021.

Il existe 15 quartiers pour lesquels les informations relatives aux financements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et/ou PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) antérieurs à 1977 sont indisponibles. Ces segments de

logement, hautement sociaux, sont destinés aux foyers disposant des revenus les plus modestes. Dans les quartiers où l'ensemble des données est disponible, il apparaît que ces zones sont spécifiquement aménagées pour héberger les ménages les plus vulnérables.

Le quartier de Cité 12-14, relevant du programme ANRU, présente une diversité de logements à caractère social, incluant une proportion significative de résidences financées par des dispositifs PLI (Prêt Locatif Intermédiaire), PLS (Prêt Locatif Social) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) établis après 1977.

Il est à noter la particularité de la CALL qui compte 24,6% de PLAI et PLUS avant 77, ce qui est relativement faible comparativement au niveau des Hauts-de-France (38%) ou de la France métropolitaine (47%).

2.3 - Santé

Première version test du 31 octobre 2023

➤ UN DEFICIT DE DONNEES EN SANTE A L'ECHELLE DES QPV MAIS UNE PREVALENCE DES VULNERABILITES SOCIALES ET SANITAIRES DANS L'AGGLOMERATION

En dépit d'un déficit de données en santé à l'échelle des QPV, nous pouvons toutefois partager des éléments généraux au niveau national sur la question de la santé au sein des QPV et à l'échelle de la CALL⁵.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin a mis en place un Contrat Local de Santé pour la durée 2019-2023. Elle a établi trois axes majeurs :

- Attirer davantage de professionnels de santé sur le territoire ;
- Renforcer l'accès à la prévention et aux soins, en particulier pour les individus les plus vulnérables ;
- Et soutenir la santé des enfants et des adolescents.

Les diagnostics approfondis sur la zone de l'agglomération révèlent des **vulnérabilités sociales et sanitaires notables**. Même si les données précises concernant la santé des résidents des quartiers prioritaires sont limitées, les enjeux de santé sont étroitement liés aux défis socio-économiques de la communauté. Il est donc probable que la santé des habitants de ces zones et leur facilité d'accès aux soins soient encore plus préoccupantes.

Les actions Prévention en matière de santé de la CALL⁶. En partenariat avec l'ARS, Le Secours Populaire Français et l'APSA.

- Trois postes **d'Adultes Relais Médiateurs Santé** sont attribués à l'association Secours Populaire Français et à l'APSA à qui ils sont rattachés. La dynamique de médiation en santé a été lancée sur le territoire de la CALL avec notamment le déploiement des adultes relais médiateurs santé (ARMS) dont un dédié à la grande précarité. Ce dispositif, dont le premier bilan est positif, est destiné avant tout aux populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- L'Atelier **Santé Ville (ASV) lancé en 2019** pour promouvoir la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville, la CALL a initié la mise en place d'un atelier santé ville (ASV) sur lequel il est possible de s'appuyer pour identifier les principales difficultés rencontrées en matière de santé par les populations démunies et les prioriser. 3 axes :
 - Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé
 - Améliorer l'accès à la prévention et aux soins notamment des personnes les plus vulnérables
 - Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

➤ UNE ESPERANCE DE VIE PARMIS LES PLUS FAIBLES

L'espérance de vie sur l'Agglomération est parmi les plus basses de la région Hauts-de-France, avec un écart de 5 ans pour les hommes et 3,1 ans pour les femmes par rapport à la moyenne nationale. Cette différence est due à une mortalité élevée, notamment en raison de **décès prématurés** et de **taux élevés de cancers et de maladies cardiovasculaires**. La CAL est plus impactée par ces problèmes que ses territoires voisins, soulevant des préoccupations sur l'accès aux soins et les comportements à risque.

⁵ Reprise pour la CALL d'éléments du rapport d'évaluation du contrat de ville - Annexe – Agende d'Urbanisme de l'Artois AULA. Et du rapport 2019 de l'ANCT-ONPV pour les constats nationaux sur la santé des habitants dans les QPV.

⁶ Rapport développement durable de la CALL - Deuxième semestre 2019 / premier semestre 2020

Constat national sur les QPV⁷ : « Un peu plus de la moitié des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se déclarent en bonne ou très bonne santé. C'est moins qu'au sein des autres quartiers des unités urbaines englobantes. La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par **des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations.** »

➤ **LES ALD, L'IMPACT DE L'AGE ET MALADIES DOMINANTES**

Les affections de longue durée (ALD) sont des maladies graves et/ou chroniques nécessitant des soins réguliers s'étalant sur une durée supérieure ou égale à 6 mois. Bien que le **taux d'ALD** soit légèrement plus élevé dans la CALL qu'en France, il est **moindre dans les quartiers prioritaires**, probablement en raison de leur **population plus jeune**. Le diabète et les cancers sont particulièrement prévalents dans la région.

Constat national au sein des QPV⁸ : « Plus de la moitié de la population y est **en surpoids, en particulier les femmes**, et elle bénéficie d'une **alimentation moins équilibrée**. Par ailleurs, ils expriment **plus souvent avoir une pathologie, à savoir le diabète, l'asthme, la dépression ou l'hypertension artérielle.** »

➤ **LES DISPARITES DE COUVERTURE SANTE ET AIDES SOCIALES DANS LA CALL ET SES QUARTIERS PRIORITAIRES**

En 2018, 14,3% des bénéficiaires de la CPAM de la CALL, soit 29 924 habitants, n'avaient **pas de mutuelle**. Parmi eux, **27% résidaient dans des quartiers prioritaires**. Ces quartiers ne montrent pas de différence notable en termes de couverture mutuelle par rapport à l'ensemble de la CALL. Cependant, leurs habitants ont **plus souvent recours à des aides comme l'Aide à la Complémentaire Santé** (5,8% contre 4,1% dans l'agglomération) ou la **CMUC** (31,7% contre 17,8%). De plus, dans ces quartiers, **6% des personnes de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant** (5,1% à la CALL). Enfin, en 2017, 9,3% des allocataires de la CAF de la CALL recevaient l'Allocation Adulte Handicapé, avec une proportion plus élevée (10,3%) dans les quartiers prioritaires.

Constat national au sein des QPV⁹ : « cette population (habitants des QPV) dispose plus rarement d'une couverture maladie complémentaire, tout en étant par ailleurs **plus souvent bénéficiaire de la couverture maladie universelle** (Ex CMU-C). »

➤ **LE RECOURS AUX SOINS ET L'IMPACT DES CONTRAINTES SOCIO-ECONOMIQUES**

En 2018, 86% des résidents de la CALL ont consulté un **médecin généraliste, un taux supérieur à la moyenne nationale** mais inférieur à celui de ses voisins du PMA. **Seulement 35% ont consulté un spécialiste**, moins que la moyenne nationale et les régions voisines. Les populations les plus démunies consultent moins fréquemment les spécialistes, bien qu'elles voient régulièrement un généraliste. Les raisons peuvent être financières ou liées à la mobilité.

Constat national sur les QPV¹⁰ : « En quartier prioritaire, 40% (contre 26% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) déclarent avoir **renoncé à au moins un soin pour des raisons financières** au cours de l'année écoulée. » « **Le renoncement aux soins dentaires pour raisons financières est particulièrement élevé en quartier prioritaire.** [...] C'est également le cas pour **les soins optiques**, où le renoncement est deux fois plus élevé en quartier prioritaire » « Ces résultats sont à mettre en regard avec les analyses sur **l'accessibilité à pied à l'offre de soins** [Mondesir, 2020]. En effet, une moindre accessibilité peut constituer un facteur explicatif du renoncement en raison d'un délai de rendez-vous trop long. Par exemple, en quartier prioritaire, **le nombre de**

⁷ANCT – ONPV Rapport 2019.

⁸ANCT – ONPV Rapport 2019.

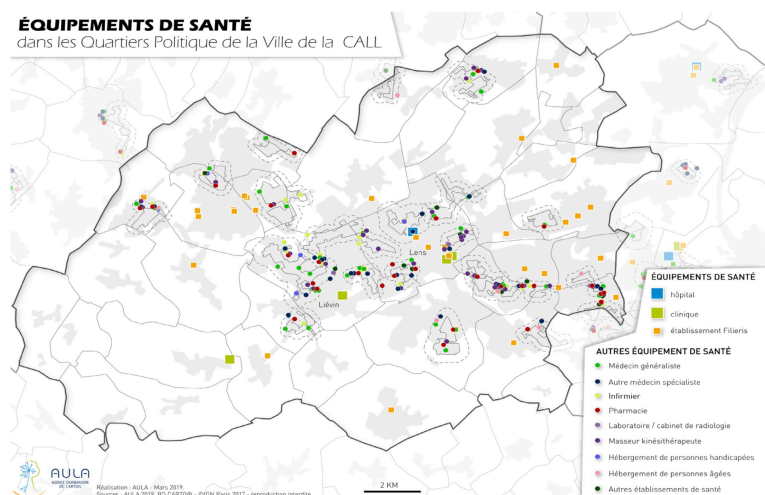
⁹ANCT – ONPV Rapport 2019.

¹⁰ANCT – ONPV Rapport 2019.

praticiens accessibles en 15 minutes de marche est inférieur au reste des agglomérations pour ce qui concerne les dentistes, alors qu'elle est similaire pour les médecins [Audras-Marcy & al., 2019]. »

➤ LES EQUIPEMENTS DE SANTE ET DENSITE MEDICALE

ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ dans les Quartiers Politiques de la Ville de la CALL



La CALL présente une **densité de médecins généralistes et de dentistes inférieure** à la moyenne nationale. Entre 2013 et 2018, cette densité a diminué. Toutefois, la densité d'infirmiers libéraux sur la CALL dépasse la moyenne française. Malgré le manque de médecins libéraux, la présence de médecins salariés compense cette carence. En 2017, la CALL avait une **proportion plus élevée de médecins âgés et moins de jeunes médecins** par rapport à la moyenne nationale, soulignant un **enjeu de vieillissement**. De plus, certaines zones de la CALL sont désignées comme

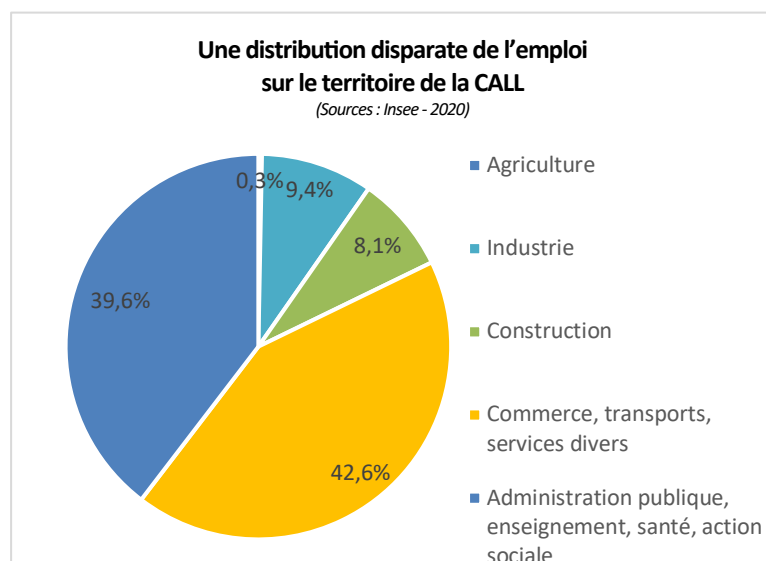
prioritaires par l'ARS, offrant des incitatifs pour attirer des médecins et éviter une détérioration de l'accès aux soins.

2.4 - Développement économique et emploi

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se caractérise par une **fragilité économique et sociale prégnante**. La question de l'emploi est au cœur des préoccupations d'une population qui cumule de nombreuses difficultés.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est un territoire qui poursuit sa **phase de reconversion économique** : en même temps qu'une **tertiarisation du tissu économique**, le territoire continue sa très **nette désindustrialisation**. Cette transition s'opère difficilement. Sur la **période de 2009 à 2020, l'emploi est en recul de 3,04% sur l'agglomération** et de 1,10% à l'échelle du Pas-de-Calais.

➤ LA CREATION D'EMPLOI : UN RECU DE L'EMPLOI A L'ECHELLE DE LA CALL



La période d'observation (2009 – 2020) met en évidence les difficultés du territoire sur **les dynamiques de l'emploi**. La CALL a ainsi perdu **2 606 emplois** sur la période. Toutefois, la distribution se fait de façon très disparate selon les 5 grands secteurs de l'économie sur le territoire. On constate ainsi un **fort recul de l'emploi dans le secteur de l'industrie** : il perd plus de 24% de ses effectifs, soit plus de 2 100 emplois. Le **secteur de l'agriculture** est également en fort recul, avec 38% des emplois en moins entre 2009 et 2020. Le secteur ne représente plus que 0,3% des effectifs du territoire en 2020, soit 2 points de moins que la moyenne départementale.

Le territoire de la CALL se **désindustrialise** nettement, et se tourne de plus en plus vers le **secteur tertiaire**.

Le secteur de « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » est le **deuxième pourvoyeur d'emplois salariés** sur la CALL avec **39,6%** de l'emploi total. Ce secteur a connu une augmentation de ses effectifs de 3,4%, soit plus de 900 emplois sur la période 2009 - 2020. Malgré ce dynamisme, les chiffres sur la CALL sont légèrement **plus faibles que sur l'ensemble du Pas-de-Calais** qui a connu, sur la même période, une augmentation de 5% des effectifs.

Nombre d'emplois et évolution selon le secteur d'activité :

(Sources : INSEE – EMP T8)

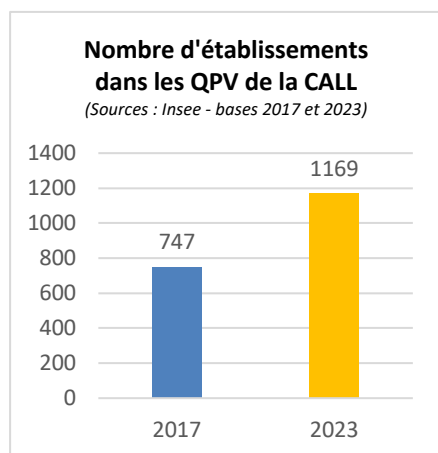
	CALL			Pas-de-Calais		
	Effectif 2020	Evolution 2009 - 2020	Poids 2020	Effectif 2020	Evolution 2009 - 2020	Poids 2020
Agriculture	229	-38,1%	0,3%	11 440	-15,9%	2,3%
Industrie	6 719	-24,1%	9,4%	65 928	-17,8%	13,5%
Construction	5 787	-11,8%	8,1%	33 374	-10,7%	6,9%
Commerce, transports, services divers	30 543	-1,6%	42,6%	197 987	1,7%	40,7%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	28 388	3,4%	39,6%	178 148	5,0%	36,6%
Total	71 665	-3,5%		486 877	-1,7%	

Le secteur du « **Commerce, transports, services divers** » est, avec **42,6%** de l'emploi total, le premier pourvoyeur d'emplois sur la CA de Lens Liévin. Le secteur a connu un **léger recul** entre 2009 et 2020 de 1,6% soit une perte de plus de 450 emplois. La dynamique de ce secteur se démarque nettement de celle que l'on observe à l'échelle du Pas-de-Calais, où l'emploi **progressé** de 1,7% sur la même période.

➤ LA DYNAMIQUE DE CREATION D'ETABLISSEMENTS DANS LES QPV DE LA CALL

Pour analyser la création d'établissements, on peut mobiliser **deux indicateurs** sur la période 2017 – 2023 :

- Le **taux d'évolution du nombre d'établissements** entre 2017 et 2023
- Le **taux d'évolution de créations d'établissements par an** entre 2017 et 2023



La période d'observation (2017 - 2023) permet de mettre en évidence une nette augmentation du nombre d'établissements au sein des quartiers prioritaires de la CALL avec un taux d'évolution de 56%. Ce taux est proche de celui des QPV en France Métropolitaine de 53%. Il est largement supérieur au taux d'évolution du nombre d'établissements à l'échelle de la CALL de 29%.

Selon les bases 2023 de l'Insee, **43% des établissements des quartiers prioritaires de la CALL sont spécialisés dans le « Commerce, Transport, Hébergement et Restauration »** contre 35% à l'échelle de la CALL. Cette part d'établissements spécialisés dans ce secteur était de 44% en 2017.

Le taux d'évolution de créations d'établissements par an entre 2017 et 2023 fait apparaître un **dynamisme beaucoup plus fort** dans les **quartiers prioritaires de la CALL** que sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il s'est en effet créé 179% établissements de plus en 2023 (382 établissements) qu'en 2017 (137 établissements) à l'échelle des quartiers prioritaires, contre 95% pour la CALL.



82%

des 382 établissements créés en QPV de la CALL sont des micro-entreprises (base INSEE 2023)

Notons par ailleurs que sur les 382 créations d'établissements en quartiers prioritaires de la CALL en 2023, 82% le sont sous le régime de micro-entrepreneur. Cette part a augmenté de 10% entre 2017 et 2023. Le rapport dans la CALL est inférieur, il est à **67%** de création sous ce régime. Le régime de la micro-entreprise semble attirer davantage dans les quartiers prioritaires de la CALL que dans le reste de l'agglomération.

Lorsque l'on rapporte ces ratios au regard du poids de la population en utilisant le **taux de création par habitant** (le volume de création d'entreprises pour l'année n par rapport au nombre d'habitants pour la même année), qui permet d'apprécier le dynamisme par rapport au poids de sa population, on observe que la dynamique de création par habitant est également **plus élevée**, sur la base 2023, dans les quartiers prioritaires de la CALL (0,7%) que dans l'ensemble de l'agglomération (0,5%). Il est cependant plus faible que dans l'ensemble des QPV de France Métropolitaine (1,5%).

➤ TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

40 % < **53,6 %**
QPV CALL < CALL
Taux d'emploi moyen 15 – 64 ans
(INSEE base 2023)

Selon les bases 2023 de l'Insee, le taux d'emploi des 15-64 ans sur l'EPCI est de 53,6%. C'est **moins** que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%). **Cette même année, le taux d'emploi des femmes est de 48,2% sur la CALL**, contre 50,2% sur le CAHC et 53,8% sur la CABBALR.

Sur la même année, tous les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCI. Le quartier Saint-Elie - Fosse 13 est le plus proche de la moyenne avec un taux d'emploi de 47,3%. **Onze quartiers ont un taux d'emploi supérieur à 40% et onze ont un taux compris entre 30% et 40%**. Le taux d'emploi le plus faible est celui du quartier République - Cité 4 avec 30,7%. **Sur les quartiers prioritaires, le taux d'emploi des femmes est en moyenne de 32,3% en 2023**. Le taux d'emploi des 15 – 64 ans en France est, quant à lui, de 73,6% en 2022.

➤ CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI



52,7% sur les QPV de la CALL

51,5% sur la CALL

Part des hommes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C (base INSEE 2023)

En septembre 2023, on comptabilisait **22 223 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C** sur le territoire de la CA de Lens Liévin. Parmi eux, **6 617** habitaient dans un quartier prioritaire, soit **30% des demandeurs d'emploi de l'agglomération**. Notons que l'on recense 55 414 personnes qui habitent un quartier prioritaire, soit 23% de la population de la CALL.

Dans les quartiers prioritaires de la CALL, les hommes représentent **52,7% des demandeurs d'emploi**, alors qu'ils représentent 51,5 % des demandeurs d'emplois de l'ECPI (50,7% pour la CAHC et 47,9% pour la CABBALR).

Les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont **un peu plus jeunes** que leurs homologues de la CA de Hénin-Carvin et de la CA Béthune-Bruay-Artois Lys-Romane. En effet, 21,2% ont moins de 26 ans (20,2% CAHC et 20,6% CABBALR). **Dans les quartiers prioritaires de la CALL, 22,1% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans.**

En ce qui concerne les **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**, le pourcentage de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C bénéficiaires du RSA au sein de la CA de Lens-Liévin (24%) est globalement le même que celui des deux autres agglomérations (22% CAHC et 23% CABBALR). En revanche, le pourcentage est **plus élevé** pour les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires de la CALL (32%).

56% des demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont au **chômage depuis moins de 12 mois** (55% pour la CAHC et 55% pour la CABBALR). 17% sont inscrits depuis 12 à 24 mois (18% CAHC, 18% CABBALR). 27% sont inscrits depuis plus de 24 mois (27% pour la CABBALR et 27% pour la CAHC). Sur les quartiers prioritaires de la CALL, 55% sont inscrits depuis moins de 12 mois, 18% depuis 12 à 24 mois et 27% depuis plus de 24 mois. Ainsi, on observe une **très légère différence en termes de difficulté de retour à l'emploi** dans les quartiers prioritaires en comparaison des autres demandeurs d'emploi.

Concernant les qualifications, les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin ont globalement les mêmes niveaux de diplôme que ceux des deux autres agglomérations. En effet, 16% sont sans diplôme, 39% ont un niveau CAP-BEP, 28% ont un niveau Bac et 17% ont un diplôme du supérieur. En revanche, **les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires sont moins qualifiés**. En effet, seuls 11% d'entre eux ont un diplôme du supérieur, 25% ont le Bac, 45% ont un niveau CAP-BEP et 20% n'ont pas de diplôme.

En somme :

- La CA de Lens-Liévin est un **territoire en phase de transition** : l'industrie chute et est remplacée de plus en plus par le secteur tertiaire.
- Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont des caractéristiques proches de ceux de l'agglomération, bien qu'ils soient **moins diplômés, un peu plus jeunes, et davantage bénéficiaires du RSA**.
- Le **taux d'emploi des femmes est en moyenne très bas** dans les quartiers prioritaires en comparaison de celui de l'agglomération.

2.5 - Environnement & transition écologique

➤ DES QUARTIERS PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS PAR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Des conditions de vie particulièrement difficiles

Des habitants de QPV qui subissent particulièrement les effets du dérèglement. Au plan national (données ANRU 2022) :

- **70%** des habitants des QPV sont confrontés à une **température trop haute** dans leur logement pendant l'été (contre 56% au niveau national)
- **52 %** à une **température trop basse** pendant l'hiver (contre 35% au niveau national)
- **+ de 50%** de ces habitants relatent aussi des difficultés à trouver un endroit pour bénéficier de fraîcheur dans leur quartier.

...Alors même qu'ils ont une **empreinte carbone plus basse** que les classes les plus aisées (mobilités restreintes, faible gaspillage, surface des logements, etc.) et qu'ils peuvent moins se prémunir des conséquences du dérèglement.

Un lien environnement / santé qui n'est plus à démontrer

- **Exposition aux pollutions et cadre de vie** : qualité de l'air, salubrité des logements, place de la nature dans les quartiers...
- **Conditions de vie face au dérèglement** : îlots de chaleurs dans les zones d'habitat collectif, exigüité et manque d'isolation de logements, etc.
- La difficulté d'accéder à une **alimentation de qualité** à des tarifs abordables...

Une question économique : Se prémunir des effets du dérèglement ou des pollutions, manger sainement : autant d'actions qui ont un **coût** pour les populations et qui posent des problèmes de précarité énergétique, alimentaire, etc.

Les enjeux de l'action pour les habitants de la CALL :

- Contribuer **depuis les quartiers** à la lutte contre le dérèglement et **valoriser** ces quartiers et leurs habitants comme des acteurs des transitions
- **Améliorer les conditions de vie et la santé** des habitants des QPV sur un territoire à la situation particulièrement dégradée
- Travailler à des **solutions** en matière de transition qui permettent de développer le reste à vivre des habitants (efficacité énergétique, alimentation plus accessible...)

➤ POUR UNE TRANSITION JUSTE

Des bénéfices attendus de la transition écologique sur de multiples registres qui font déjà l'objet de multiples initiatives et politiques sur le territoire

Des orientations politiques et des cadres d'intervention : PLH, PCAET, plan dédié aux mobilités...

Des dispositifs et des outils qui se multiplient :

Recycleries, plan pour l'efficacité énergétique des bâtiments, projets en matière d'alimentation durable, végétalisation des espaces publics

Des pratiques d'appui à la participation habitante réelle qui constituent une ressource clé pour les transitions écologiques.

Toutefois des dispositifs qui ne sont majoritairement pas territorialisés à l'échelle des QPV :

Hormis des initiatives comme « quartiers fertiles » de l'ANRU et l'intervention de recycleries, les actuels plans ou initiatives pourraient d'avantage être orientés et spécifiés vis-à-vis des QPV et de leur population.

Pour une transition juste...et accélérée qui doit passer par :

Une transition qui doit **intégrer** de multiples axes d'intervention et mener à une **territorialisation** des politiques et dispositifs actuels : durable, accessibilité d'une alimentation de qualité, traitement et recyclage des matériaux de chantier, des déchets quotidiens, etc.

Une transition qui doit **concilier fin du mois et fin du monde** et qui doit être valorisée comme telle...

- Accompagnement des rénovations énergétiques : Ex. si les rénovations énergétiques génèrent à terme des économies, elles peuvent générer à court terme des surcoûts...Comment les prendre en charge ?
- Alimentation de qualité accessible : groupements d'achat de produits bio, etc.
- Solutions en matière de mobilité adaptées aux pratiques des personnes (transports en communs, développement mobilités douces, mais aussi véhicules individuels partagés...)

La conciliation d'actions descendantes et ascendantes : la transition qui doit être faite pour et par les habitants :

Les actions en matière de transition ne doivent pas se faire seulement une logique descendante ou ces transitions seraient subies (et parfois infantilisante ou culpabilisante) ...mais doivent partir des arguments, pratiques, besoins et initiatives des habitants.

➤ DE NOMBREUSES ACTIONS ET INITIATIVES PORTÉES PAR LA CALL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

La CALL est pleinement **mobilisée** pour construire un avenir durable pour ses habitants. **Biodiversité, économie circulaire, alimentation durable et locale, énergie renouvelable, traitement des déchets, pollution de l'air, gestion**

de l'eau... la CALL intervient avec ses partenaires sur le champ de ses compétences liées à l'environnement, les modes de vies et la consommation. Elle mise aussi sur l'innovation pour accompagner les professionnels et les citoyens vers l'éco-responsabilité. A ce titre, la CALL porte plusieurs actions et initiatives, à l'instar de :

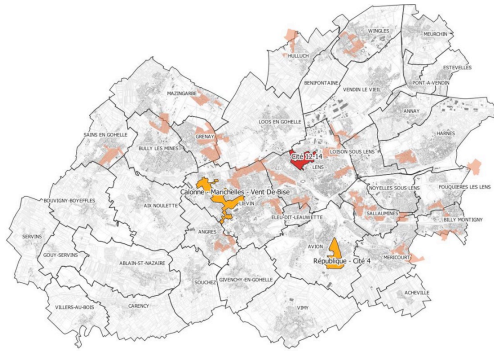
<p>Le développement de la biodiversité et la gestion du patrimoine arboré</p>	<p>La CALL s'affirme comme l'archipel vert. De la Chaînes des Parcs aux Espaces Naturels Sensibles protégés par le Département du Pas-de-Calais, le territoire dispose d'un capital naturel qu'il souhaite protéger et valoriser. La protection de ces milieux est une priorité pour l'équilibre environnemental et la richesse de la biodiversité. Pour la CALL, l'objectif est d'enrayer le déclin de la biodiversité en menant des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques. Pour y parvenir, la CALL s'est fixé 8 axes stratégiques. A titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour recréer de la biodiversité, la CALL s'engage avec les Espaces naturels régionaux (ENRx) dans le cadre de « Plantons le décor ». Plus de 80 000 arbres et arbustes, 3 500 fruitiers et des centaines de potagers ont vu le jour à partir des bulbes et graines distribués. • Le projet de schéma Trame Verte et Bleue (TVB) vise à reconstituer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
<p>Mobilité douce : l'aménagement de l'EuroVelo n°5 (EV5)</p>	<p>Cette vélo route européenne relie Londres à Brindisi en Italie en traversant 7 pays dont la France. La CALL a décidé d'aménager le dernier tronçon de l'EV5 sur son territoire, entre Loos-en-Gohelle et Wingles. Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile • Participer aux liaisons de la Chaîne des Parcs.
<p>La qualité de l'air</p>	<p>La CALL participe activement à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire. Un partenariat pluriannuel a été mis en place avec l'association agréée en charge de la qualité de l'air en région, Atmo Hauts-de-France afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser la surveillance locale des émissions et des concentrations de polluants atmosphériques • Mettre en place des actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieure et extérieure • Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la pollution atmosphérique. <p>Par ailleurs, afin de prévenir les allergies liées aux pollens, la CALL a, en association avec Lify Air et Atmo Hauts-de-France, installé 5 capteurs. Ils délivrent une information en temps réel du contenu de l'air en pollens à l'échelle ultra-locale.</p>
<p>L'agriculture périurbaine et le Système Alimentaire Territorial Durable (SATD)</p>	<p>En 2019, la CALL approuvait le premier programme d'actions du SATD. Le SATD est depuis un cadre stratégique et opérationnel répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé et facilitant les projets privés et publics. L'alimentation devient un axe intégrateur et structurant des politiques sectorielles sur le territoire. Ce 1^{er} plan, coconstruit et coanimé avec 7 partenaires, comptait 86 actions.</p> <p>Vers un second plan d'action : cette politique publique revêt une importance d'autant plus grande que l'actualité souligne avec une nouvelle acuité les défis immenses autour de l'alimentation et de l'agriculture. La CALL est convaincue que l'action publique peut contribuer à proposer des solutions adaptées à la complexité de ces enjeux. Dans ce contexte, un nouveau cadre stratégique est proposé, via le second plan d'actions du SATD approuvé en 2023, reposant sur 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer les filiales en circuits courts de la production à la consommation (RHD...) 2. Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation 3. Développer les productions durables et protéger la ressource en eau <p>D'une durée de 4 ans, ses 51 actions ont toutes été coconstruites avec 9 partenaires experts.</p>
<p>Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</p>	<p>Déplacements, industrie, habitat, énergie... la CALL souhaite agir dans le cadre de son PCAET pour lutter contre le dérèglement climatique. Outil stratégique, opérationnel et réglementaire, le PCAET de la CALL se veut surtout être une démarche volontariste, participative et permettant à chacun de s'inscrire de manière concrète dans la transition écologique et énergétique du territoire. Le PCAET est le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il comprendra un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés ; un programme d'actions ; un dispositif de suivi et d'évaluation. Son élaboration est prévue pour mi-2025.</p>

La gestion des déchets

Plusieurs initiatives de la CALL à destination des habitants permettent de s’engager en faveur du zéro déchet tels que : le **recours aux déchetteries**, aux **espaces Réemploi**, à la **ressourcerie** de Liévin ou d’Aix Noulette, aux **Repair-café**s ou encore aux **composteurs** individuels ou collectifs.

➤ **DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

TROIS QPV RETENUS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (NPNRU)



Géographie prioritaire de la politique de la ville
 ■ NPNRU Quartier d’Intérêt National
 ■ NPNRU Quartier d’Intérêt Régional
 ■ Quartiers Politique de la Ville

Au sein de la CALL, **3 QPV ont été retenus au titre du NPNRU** de l’ANRU :

- ✓ La cité du 12/14 à Lens
- ✓ Le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise à Liévin
- ✓ Le quartier République – Cité 4 à Avion

Ce programme engendre des **démolitions importantes** et une **libération de foncier** conséquente dans les quartiers prioritaires.

Par exemple, dans le quartier « Cité du 12/14 à Lens », les fonciers libérés par la démolition font l’objet d’ambitieux **projets d’agriculture urbaine**.

DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU PRECEDENT CONTRAT DE VILLE

Des actions ont été menées dans le cadre du **contrat de ville 2014 – 2020** de la CALL au travers de l’un des 5 piliers : « Habitat, cadre de vie et environnement ». Les résultats de l’évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2014 – 2020 témoignent de premiers résultats tels que :

Résultats	Impacts intermédiaires	Impacts finaux
<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie du parcours résidentiel est adaptée aux enjeux du territoire - Des projets de coopération entre habitants sur la préservation de leur habitat et de leur environnement se développent - Les déplacements en mode doux sont encouragés 	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité résidentielle des QPV (espaces publics) est assurée et préservée - L’environnement urbain des quartiers prioritaires est plus accueillant - La mobilité des habitants des quartiers prioritaires et de ville est facilitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Un quartier à l’environnement, au cadre de vie et à l’habitat préservé

DEUX INITIATIVES MENEES PAR LE CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN HAUTS-DE-FRANCE

Les Centres de Ressources de la Politique de la Ville (CRPV), conscients de l’absolue nécessité d’accompagner les acteurs et actrices de la politique de la ville dans une **définition juste et généraliste de la transition** ont lancé des initiatives locales. A ce titre, **deux initiatives locales** ont été réalisées par le biais de l’IREV (centre de ressources politique de la ville en Hauts-de-France) et contribuent à la transition dans les QPV de la CALL :

- **Dépasser une logique « par défaut » de lutte contre la précarité alimentaire** : l’association Les Anges Jardins a initié la mise en place de la MANNE, **Monnaie d’une Autre Nature pour de Nouveaux Echanges**. Cette monnaie est distribuée aux habitants (+200 habitants impliqués) qui participent à des chantiers environnementaux et qui s’engagent dans des actions coopératives. Elle leur permet en contrepartie d’accéder à des produits des commerçants locaux partenaires ou encore des plats et boissons distribués au sein du Tiers-Lieux du Ménadel situé à Loos-en-Gohelle.
- **Le logement social en transition vers l’économie circulaire** : l’opportunité liée au volume de réhabilitations annuelles menées par ce bailleur social, engagé dans l’ERBM et le NPNRU, l’a poussé à développer de nouvelles filières de **réemploi** et de **recyclage**. Ainsi, le bailleur inscrit désormais dans les cahiers des

charges de travaux des critères de réemploi pour la production de nouveaux équipements et/ou matériaux. Le bailleur mène également des travaux concernant les éco-matériaux et plus particulièrement la filière chanvre. Ces opérations contribuent à la réduction de l'impact environnemental de la construction mais aussi à la transition d'un patrimoine singulier et au confort de ses habitants.

➤ **ETENDRE LES INITIATIVES AUX QPV ET MENER DE NOUVELLES ACTIONS**

En somme, plusieurs initiatives et actions ont été portées, d'une part, à l'échelle de la CALL et, d'autre part, dans le cadre de la politique de la ville. Il convient désormais de mieux articuler ces démarches. Partant des enjeux spécifiques des QPV et de ses acteurs, l'un des enjeux est désormais de **territorialiser ces dispositifs à l'échelle des QPV de la CALL** pour étendre les initiatives déjà menées et, également **développer de nouveaux projets**.

Il apparaît nécessaire de faire de la transition énergétique **l'un des fils rouges** des projets de territoire. Il s'agit notamment de **limiter les risques d'accroissement des inégalités** en facilitant la mise en œuvre des transitions dans les QPV. Les CRPV ont d'ailleurs fait le choix d'une **approche globale** qui s'arrime à deux convictions :

- La transition écologique est **urgente : partout, pour tous et toutes**.
- Parce qu'elle correspond à un changement de modèle économique et social, qui doit transformer en profondeur notre façon de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, parce qu'elle peut être un vrai levier de réduction des inégalités, **la réconciliation entre urgence sociale et transition écologique est possible dans les quartiers populaires**. Car un des enjeux transversaux de la relation entre transition écologique et politique de la ville est celui des **inégalités environnementales ou de la "justice environnementale"**.

Ainsi, la politique de la ville a un **rôle essentiel à jouer** pour que les transitions soient au service de tous et que la réalité des quartiers et leurs vulnérabilités soient prises en compte. Les **citoyens** sont le premier moteur dans les initiatives identifiées et cela nécessite de penser leur implication dans les politiques publiques. **Les projets visant les transitions doivent, en effet, prendre en compte la ressource la plus précieuse des quartiers : les habitants**. Dans ce cadre, l'expérience de la politique de la ville pourra utilement être mobilisée.